

Organisation de la prévention des risques professionnels en France

Dr Bontemps

AHU en pathologie professionnelle
Hôpital Fournier - CHU Nancy

Les fondements de la médecine du travail Premières mesures protectrices

- Révolution industrielle (XIXème siècle)
premières mesures en faveur des travailleurs les plus fragiles
 - Protection des enfants, des femmes
- 1892 : création de l'inspection du travail
 - Début d'une politique globale de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs
- 12 juin 1893 : extension du champ de protection à l'ensemble des industries et à toutes les catégories de travailleurs

5 décembre 2009

Dr Bontemps

2

Les fondements de la médecine du travail

Premières mesures protectrices

- 9 avril 1898 : principe de la responsabilité civile systématique de l'employeur pour les accidents survenus dans son entreprise
- Naissance des institutions
 - Ministère du travail en 1906
 - Commission internationale de Médecine du Travail 1906
 - Commission d'hygiène industrielle (équivalent du CSPRP)
- Naissance du code du travail 1910
- Premier institut de médecine du travail à Lyon et premier enseignement de la spécialité 1930

5 décembre 2006

JDV Besançon

3

Les fondements de la médecine du travail : 2^{ème} phase après guerre

- Réglementations techniques
- Charte du travail 1942
 - Médecine du travail obligatoire dans certaines entreprises
 - Organisation des Services médicaux et sociaux du travail
- Institutions nouvelles
 - Sécurité sociale 1945-46
 - Loi du 11 octobre 1946, fondatrice de la médecine du travail
 - Extension progressive de la Médecine du travail à l'ensemble des entreprises du secteur privé
 - Avec participation des salariés : Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS) 1947

5 décembre 2006

JDV Besançon

4

Les fondements de la médecine du travail : 2^{ème} phase après guerre

- Années 1970 : concept des « conditions de travail »
 - Création de l'ANACT (information et conseil aux entreprises) 1973
 - Loi du 6 décembre 1976
 - Sécurité intégrée : conception & organisation du travail
 - Création du conseil supérieur de la prévention des risques professionnels
- Loi du 23 décembre 1982 création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
 - Expression directe et collective des salariés

5 décembre 2006

JDV Besançon

5

L'Europe Objectif économique et social

- Directives européennes (commission des communautés européennes, états membres)
 - Conception des équipements, machines, ...*totales*
 - Conception des locaux, mise en œuvre des produits, organisation, ...*minimales*
- Directive cadre 89/391: point d'ancrage au droit européen de la sécurité
 - S'applique à tous les secteurs d'activité privés ou publics
 - Sauf certaines activités spécifiques de la fonction publique et des services de la protection civile
 - 13 directives particulières (...)
 - Démarche globale de prévention et d'évaluation des risques
 - Information, formation, participation des salariés

5 décembre 2006

JDV Besançon

6

Principes directeurs (1) Europe

- Mesures applicables aux locaux, outillages et produits
 - Isolation des zones dangereuses
 - Ex: Rayonnements ionisants
 - Conception des produits et appareils
 - Interdiction, sécurité, ...
 - Sécurité intégrée
 - Immeubles, équipements, produits
 - Certification, normalisation
 - Valeurs limites d'exposition
 - VLE, VME,
 - Réglementaires (obligatoires), indicatives

5 décembre 2006

JDV Besançon

7

Principes directeurs (2) Europe

- Organisation du travail
 - Limitation du travail / équipes successives
 - Limitations des sujets exposés
 - Coordination si intervenants extérieurs
 - Plan de prévention
 - Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) et plan général de coordination

5 décembre 2006

JDV Besançon

8

Plan de prévention

- Lors de l'intervention de plusieurs entreprises sur un chantier
 - Si nombre total d'heures de travail prévisible \geq 400h sur maximum 12 mois
 - Ou si les travaux figures sur la liste des travaux dangereux
- Analyse des risques résultant de l'interférence entre les activités
- Établit par écrit avant le début des travaux, d'un commun accord entre les différents employeurs
- Définition des mesures prises en vue de prévenir les risques identifiés

5 décembre 2006

JDV Besançon

9

Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)

- Sur les chantiers soumis à l'obligation d'établissement par le coordonnateur de sécurité d'un plan général de coordination
- Comprend
 - Les risques propres à l'entreprise et tenant compte des contraintes d'environnement, les moyens de prévention choisis
 - Les travaux qui présentent des risques d'interférence liés à la coactivité avec d'autres entreprises, les risques réciproques et les moyens de prévention proposés

5 décembre 2006

JDV Besançon

10

PGCSPS

- Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
 - Remit par le maître d'ouvrage aux entrepreneurs
 - Énonce les mesures de coordination dont
 - Conditions de manutention...
 - Utilisation des protections collectives
 - ... Mesures générales/ salubrité

5 décembre 2006

JDV Besançon

11

Principes directeurs (3) Europe

- Mesures pour les personnes
 - Catégories de salariés
 - Femmes, travailleurs < 18 ans, intérimaires,...
 - Surveillance médicale
- Mesures associant les travailleurs
 - Information
 - Affichage, étiquetage,
 - Mesures de prévention, résultats,...
 - Formation
 - Formation appropriée à la sécurité

5 décembre 2006

JDV Besançon

12

Organisation: le cas du régime général

- Régime général des travailleurs salariés
 - >17,5 M de salariés en 2003
- Protéger les « travailleurs » des risques auxquels ils sont exposés
- Réparer les conséquences en cas d'accident ou de maladie
 - Branche AT MP de la sécurité sociale
- Cadre réglementaire
- Système paritaire

5 décembre 2006

JDV Besançon

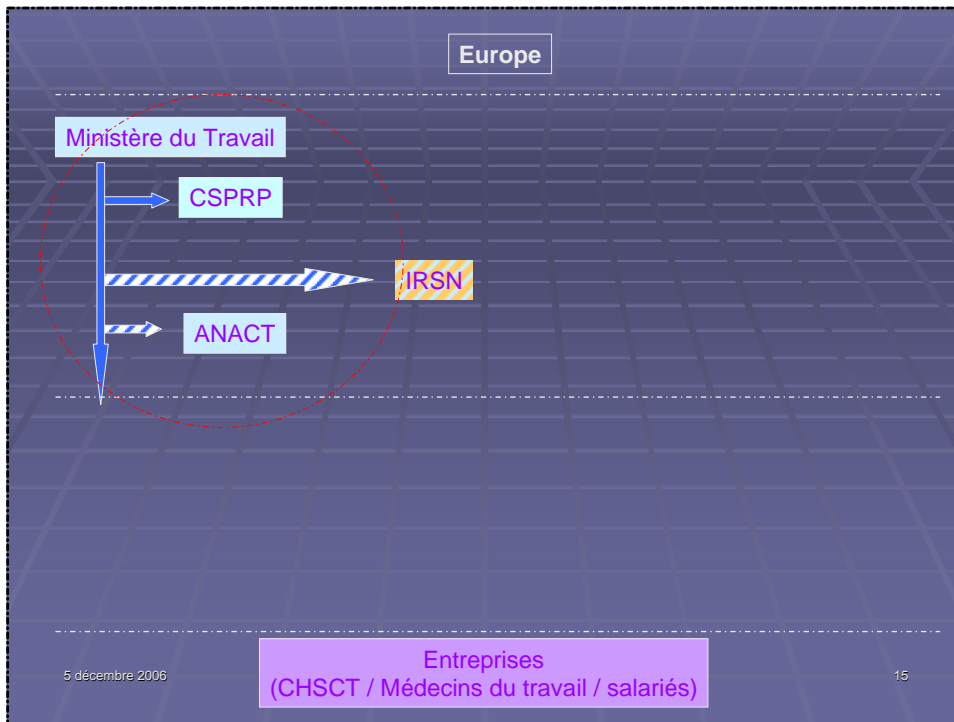
13

Structures françaises

- Les pouvoirs publics
 - Services centraux
 - Ministère du Travail
 - Ministère chargé de la Sécurité Sociale
 - Ministère de la Santé (InVS-Département santé travail)
 - Services extérieurs
 - Inspection du travail
 - Inspection médicale du travail
 - Commissions régionales de médecine du travail (décret du 14 mars 1986) et
 - Observatoires Régionaux de Santé au Travail
 - Agence de sécurité sanitaire: AFSSET (septembre 2005)
 - Expertise indépendante
- Les entreprises

JDV Besançon

14



- ## Ministère du Travail
- Prépare, met en œuvre et contrôle l'application de la législation du travail (Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail)
 - Coordonne l'Inspection du travail
 - Dirige (tutelle)
 - L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (**ANACT**)
 - L'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (**IRSN**)
- 5 décembre 2006
- JDV Besançon
- 16

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (1)

- Réseau ANACT :
 - ANACT
 - sous tutelle du ministère du travail
 - CA tripartite : employeurs, salariés, état
 - Conseil Scientifique : suivi et évaluation des actions menées
 - 25 associations régionales ARACT
 - Droit privé
 - Administration paritaire : employeurs, salariés
 - Financement par l'état (ANACT-DRTEFP) et les régions

5 décembre 2006

JDV Besançon

17

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (2)

- Missions : organisation du travail (35h), techniques, locaux
 - Diffusion et élaboration d'informations sur les CT
 - Mise en place et financement d'études
- 4 thèmes prioritaires (3^{ème} contrat de progrès 2004-2008)
 - Favoriser la gestion des âges tout au long de la vie
 - Plans d'action sur la réduction de la pénibilité au travail, prévention de l'exclusion des seniors, TH; transfert des compétences entre seniors et jeunes...
 - Promouvoir la santé au travail et prévenir les risques professionnels
 - Caractérisation des conditions réelles d'exposition des salariés aux risques et analyse des déterminants organisationnels de ces risques
 - Accompagnement des démarches pour faire de la prévention un projet et décloisonner la logique prévention en l'intégrant en amont dans les projets de modernisation de l'entreprise

5 décembre 2006

JDV Besançon

18

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (3)

- 4 thèmes prioritaires (suite)
 - Développer les démarches liant organisation, compétences et qualification
 - Accent mis sur les PME
 - Mieux intégrer changement technologique et changement organisationnel
 - Renforcement du partenariat avec maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre, consultants, réseaux de développement technologiques, conseils régionaux...

5 décembre 2006

JDV Besançon

19

L'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

- Établissement public industriel et commercial (EPIC)
 - Créé par la loi n°2001 -398 du 9 mai 2001 sur l'AFFSE et son décret d'application n°2002 -254 du 22 février 2002
- Tutelle conjointe des ministres chargés de la Défense, de l'Environnement, de l'Industrie, de la Recherche et de la Santé
- Domaines de compétences : risques nucléaires et radiologiques

JDV Besançon

20

L'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

- Missions :
 - Réalisation de recherches, expertises et travaux
 - Définition de programmes de recherches confiés à des organismes de recherche
 - Information du public sur ces risques
 - Formation des personnels radio-exposés
 - Veille permanente en matière de radioprotection
- 18/09/2006 : Accord sur les actions de collaboration entre l'INERIS et l'IRSN relatives au traitement de situations d'urgence avérées ou imminentes

5 décembre 2006

JDV Besançon

21

Ministère du Travail

- Prépare les travaux du Conseil Supérieur de Prévention des Risques Professionnels
 - Organisme consultatif, quadripartite (employeurs, salariés, représentants de l'Etat, personnes compétentes)
 - Réforme prévue par le plan santé travail courant 2^{ème} semestre 2006
 - Capacité de saisine sur les sujets relatifs à la sécurité et la santé au travail
 - Réorganisation des champ d'intervention avec constitution d'une commission consultative spécialisée sur les études et recherches
- Gère le fonds pour l'amélioration des conditions de travail (**FACT**)
- Commission des maladies professionnelles
 - Chargée de définir les tableaux de MP
 - Expertise de l'InVS

5 décembre 2006

JDV Besançon

22

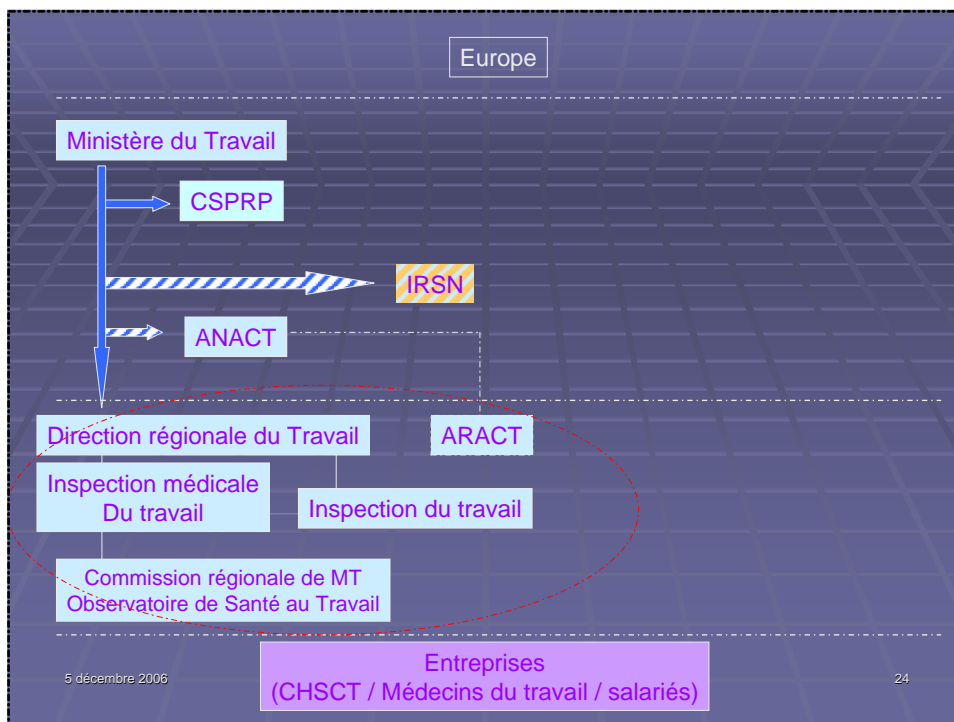
Fonds pour l'amélioration des conditions de travail : missions

- Inciter et d'aider les entreprises, au moyen de subventions, à concevoir et à mettre en oeuvre :
 - des actions de prévention des risques professionnels
 - prise en compte des facteurs techniques, organisationnels et humains des situations de travail
 - des actions liées à la gestion des âges
 - prise en compte des facteurs de pénibilité des métiers et de l'exercice de ces métiers tout au long de la vie
- Concerne
 - les établissements et les entreprises de petite et moyenne taille (PME)
 - les organisations professionnelles ou interprofessionnelles de branches tant au plan national que local

5 décembre 2006

JDV Besançon

23



5 décembre 2006

24

Inspection du Travail

- Application du droit du travail
- Directeurs régionaux, départementaux, inspecteurs, contrôleurs.
 - Enquêtes accidents, information de l'employeur
 - Entrée « libre », tous contrôles utiles
 - Infractions à la législation y compris en terme d'organisation du travail
 - Observations/ mises en demeure/ PV/ saisine du juge des déferés > arrêt de chantier (danger grave et imminent)
- Contrôler, informer, conseiller, concilier, décider

5 décembre 2006

JDV Besançon

25

Inspection médicale du travail

- Inspection médicale centrale
 - Contrôle et coordination des médecins inspecteurs régionaux
- Médecins inspecteurs régionaux du travail et de la Main d'œuvre (MIRTMO)
 - 5 types de missions exclusivement préventives
 - associé aux orientations de la politique régionale de prévention des risques professionnels
 - rôle de conseil auprès du directeur régional
 - appui technique aux services de l'inspection du travail, aux services médicaux du travail, aux services de la main-d'œuvre et à la COTOREP
 - missions spécifiques (CRRMP,...)
 - Participe à Institut de Veille Sanitaire
 - Direction Régionale du Travail de la Formation et de l'Emploi (DRTEFP)

5 décembre 2006

JDV Besançon

26

Commissions Régionales de Médecine du Travail, Observatoires Régionaux de Santé au Travail

- Structure d'échange et de concertation réunissant au niveau régional
 - les partenaires sociaux
 - les compétences médicales et paramédicales (médecins, services de médecine du travail, infirmières d'entreprise, ...)
 - Les compétences techniques (CRAM, INRS, OPPBTP) et organisationnelles (ANACT, ARACTs)
- 1 observatoire /CRAM ou par région
 - En liaison avec les CRAM
- Ces observatoires vont remplacer les commissions régionales

5 décembre 2006

JDV Besançon

27

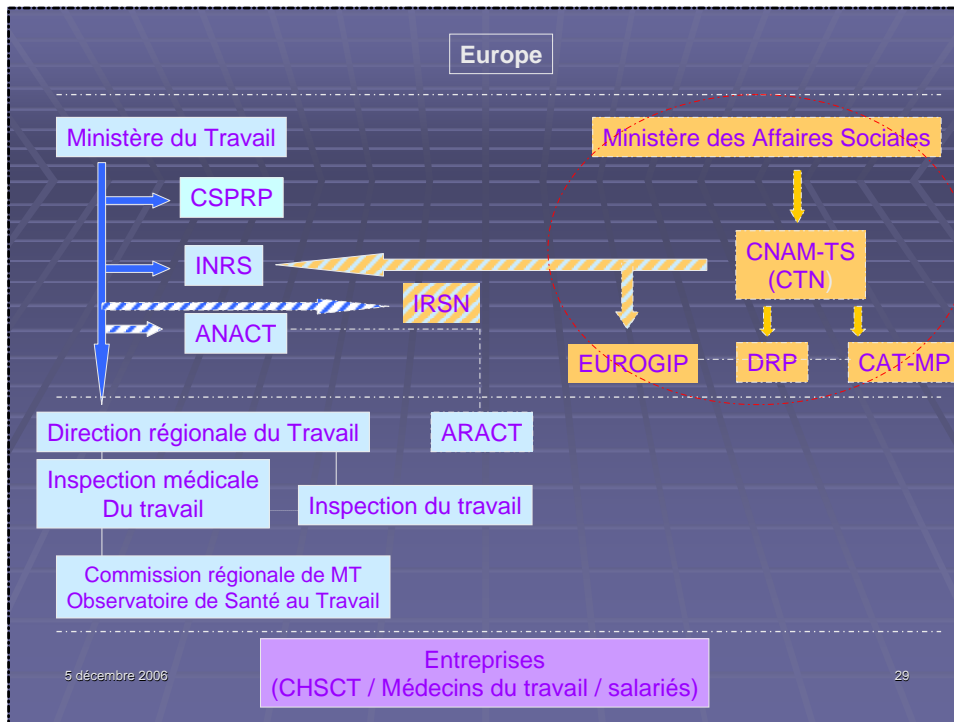
Commissions Régionales de Médecine du Travail, Observatoires Régionaux de Santé au Travail

- Organismes paritaires interprofessionnels
 - Représentants employeurs, salariés
- Assistés par une commission consultative réunissant
 - des médecins du travail
 - des représentants des services de prévention des CRAM et des ARACTs
 - des institutions de prévention
 - des experts compétents en matière de santé et de sécurité au travail
- Objectif
 - Promouvoir les orientations politiques en matière de santé et de sécurité au travail, d'hygiène et de prévention
- Propositions sur
 - le fonctionnement des services médicaux du travail
 - la coordination des actions de prévention
 - les études et recherches sur les risques professionnels (financement)

5 décembre 2006

JDV Besançon

28



Ministère chargé de la Sécurité Sociale

- Réglementation en matière de Sécurité Sociale
 - Gestion du risque Accidents du Travail, Maladies Professionnelles AT-MP
 - Branche AT-MP : système légal d'assurance des dommages corporels liés au travail salarié
 - Assurance sur le risque professionnel
 - Mise en oeuvre de la politique de prévention des risques professionnels

5 décembre 2006

JDV Besançon

30

Ministère chargé de la Sécurité Sociale : Réparation - Tarification

- 9 Avril 1898 :
 - Employeur responsable des AT-MP
 - Pas de preuves pour le salarié
 - De la faute de l'employeur
 - Réparation forfaitaire (<)

- 30 Octobre 1946 : Sécurité Sociale
 - Gestion du risque AT-MP
 - Financement employeur
 - Mesures de pénalisation
 - Mesures incitatives

5 décembre 2006

JDV Besançon

31

Réparation - Tarification

- Employeurs souscrivent (obligatoire)
 - Cotisations en fonction du risque
 - Prise en charge des indemnisations pour
 - Accidents de travail
 - Maladies professionnelles
 - Présomption d'origine (pas besoin de faire la preuve de la relation maladie – exposition)
 - Système juridique (faute inexcusable)

- Individualisation
 - Taille de l'entreprise, nature du risque, ...

5 décembre 2006

JDV Besançon

32

Cotisation AT-MP: fonction de la taille de l'entreprise

Entreprise	Cotisation
1 à 9 salariés	Taux collectif de la branche (dépenses des 3 dernières années)
10 à 199 salariés	Taux mixte collectif et individuel
200 et + salariés	Taux individuel selon les dépenses de l'entreprise sur les 3 dernières années

5 décembre 2006

JDV Besançon

33

CNAM (paritaire): Direction des Risques Professionnels

- Commission des accidents du travail -maladies professionnelles (CATMP), paritaire
- Vote le budget Fonds des AT-MP, Fonds de Prévention des AT-MP (3.9%)
 - Actions de prévention CRAM
 - Subvention de fonctionnement (partie) des Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles, Réseau National de Vigilance des Pathologies Professionnelles
 - Appel d'offres, divers
 - INRS, Eurogip

5 décembre 2006

JDV Besançon

34

Commission des accidents et des maladies professionnelles

- Organisme tripartite (représentants des partenaires sociaux, employeurs et salariés, à part égale)
- Donne les orientations relatives à la politique de prévention et d'assurance des risques professionnels
- Assistée par 9 organismes paritaires : les comités techniques nationaux (CTN)
 - Représentent des branches d'activité
 - Organismes paritaires, consultatifs
 - Réalisent des études relatives
 - Aux risques professionnels
 - Aux moyens propres à les prévenir
 - Statistiques et tarification des risques AT-MP
 - Élaborent des recommandations

5 décembre 2006

JDV Besançon

35

Les 9 comités techniques nationaux

CTN A : industries de la métallurgie
CTN B : industries du bâtiment et des travaux publics
CTN C : industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication,
CTN D : services, commerces et industries alimentaires,
CTN E : industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie,
CTN F : industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux, des pierres et terres à feu,
CTN G : commerce non alimentaire,
CTN H : activités de service I,
CTN I : activités de services II et travail temporaire.

5 décembre 2006

JDV Besançon

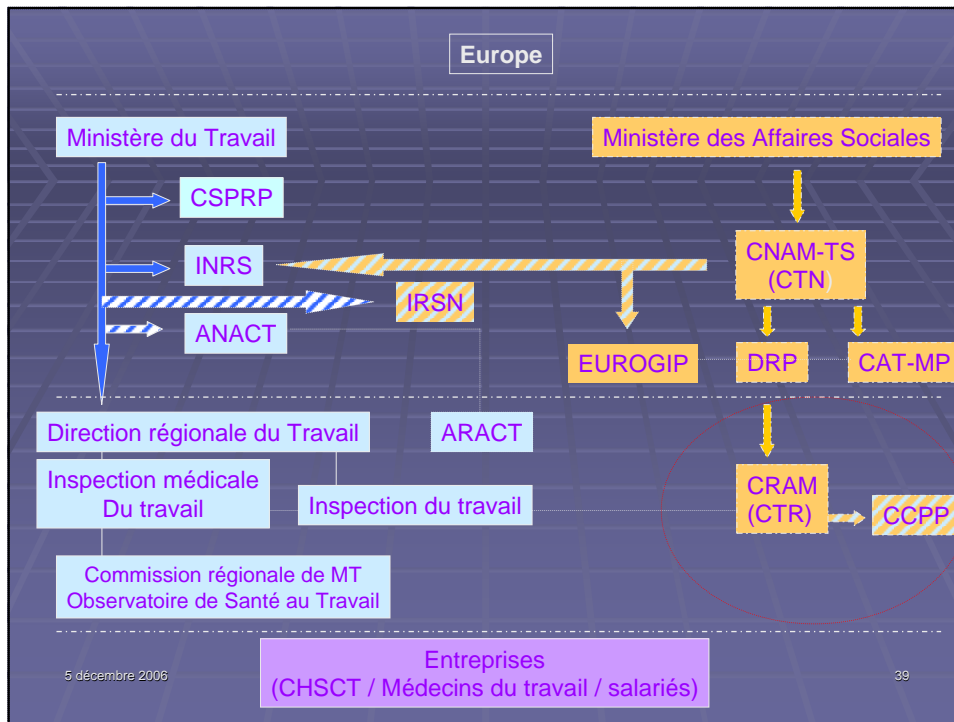
36

Organismes sous tutelle

- Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)
 - Financement CNAM, paritaire (CA, CS)
 - Recherche tous domaines de la prévention (surtout technique) des risques professionnels
 - Formation, Information, (brochures, affiches, films, web,...), assistance technique, médicale et juridique

Organismes sous tutelle

- Eurogip
 - Groupement d'Intérêt Public créée en novembre 1991, paritaire
 - Conjoint INRS-CNAM
 - Initialement prévention des risques professionnels, depuis 2001 élargissement aux aspects de réparation et tarification
 - Financement par
 - le Fonds national de Prévention des AT-MP 65%
 - Les Pouvoirs publics français et autorités communautaires (contrats) 35%
 - Prévention au niveau européen :
 - Information/communication, enquêtes, projets, coordination des organismes certifiés, normalisation



Caisses Régionales d'Assurances Maladies (CRAM)

- Paritaire, Développe et coordonne les actions de prévention en matière de risque AT-MP, Application de la tarification
 - Conseil, formation et contrôle
- **Moyens techniques**
 - Ingénieurs de prévention, contrôleurs
 - Toutes mesures, prélèvements d'atmosphère et analyses
 - Etudes techniques, information et formation des employeurs et des salariés
 - 16 laboratoires interrégionaux spécialisés dans les analyses chimiques ou mesures physiques

Caisses Régionales d'Assurances Maladies (CRAM)

- **Moyens réglementaires**
 - Dispositions générales, pour les employeurs d'une même activité (après avis des CTR), extensible
- **Moyens d'incitation**
 - Toute mesure justifiée de prévention, en dehors d'un contexte réglementaire particulier
 - Coercition (injonction, relèvement du taux de cotisation),
 - Conventions d'objectifs: étude des risques, financement
 - Exemple : aides financières aux entreprises de la boulangerie industrielle
 - Convention signée le 10/07/2006
 - Durée de 4 ans à compter du 17 juillet 2006

5 décembre 2006

JDV Besançon

41

Autres organismes (SS)

- Caisses de Sécurité Sociale
- Comités techniques régionaux (CTR), paritaire
 - Fixation (majoration, minoration et subvention) du taux de cotisation des entreprises
 - Convention d'objectifs
 - Dispositions générales

5 décembre 2006

JDV Besançon

42

Centres de Consultations de Pathologie Professionnelles

- Diagnostic des pathologies d'origine professionnelle
 - Rôle sentinelle
- Réseau National de Vigilance des Pathologies Professionnelles (RNVPP)
 - En place depuis 2001 à Nancy
 - Rapport statistique annuel national

5 décembre 2006

JDV Besançon

43

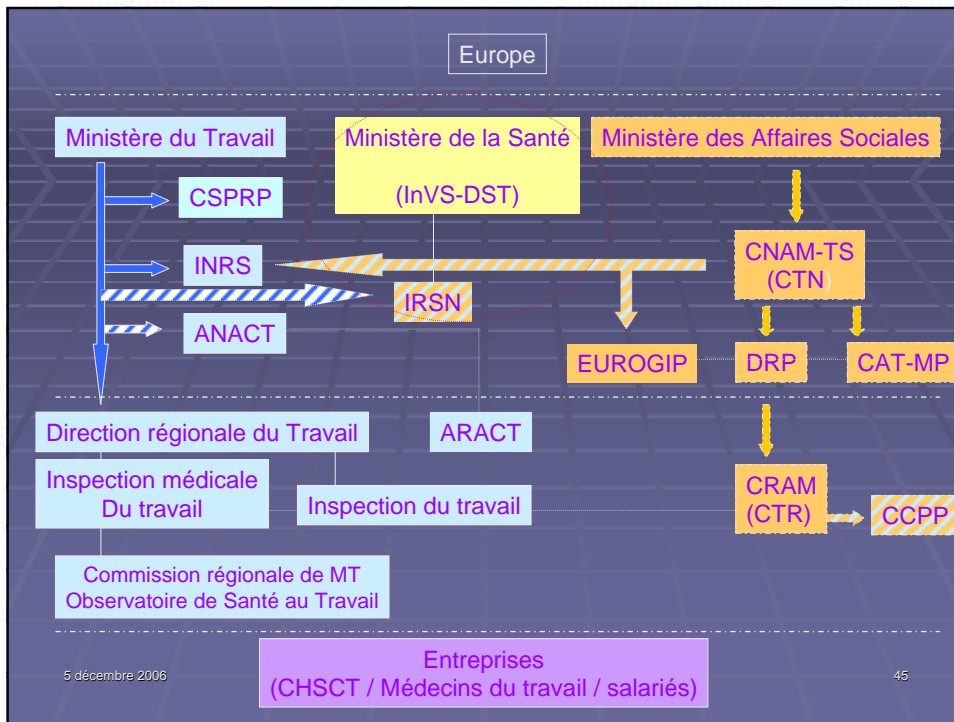
Organismes professionnels

- Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP)
- Organismes privés
 - CISME
 - Sociétés de médecine du travail
 - Instituts de santé au travail...
- Rôle de formation, d'information...

5 décembre 2006

JDV Besançon

44

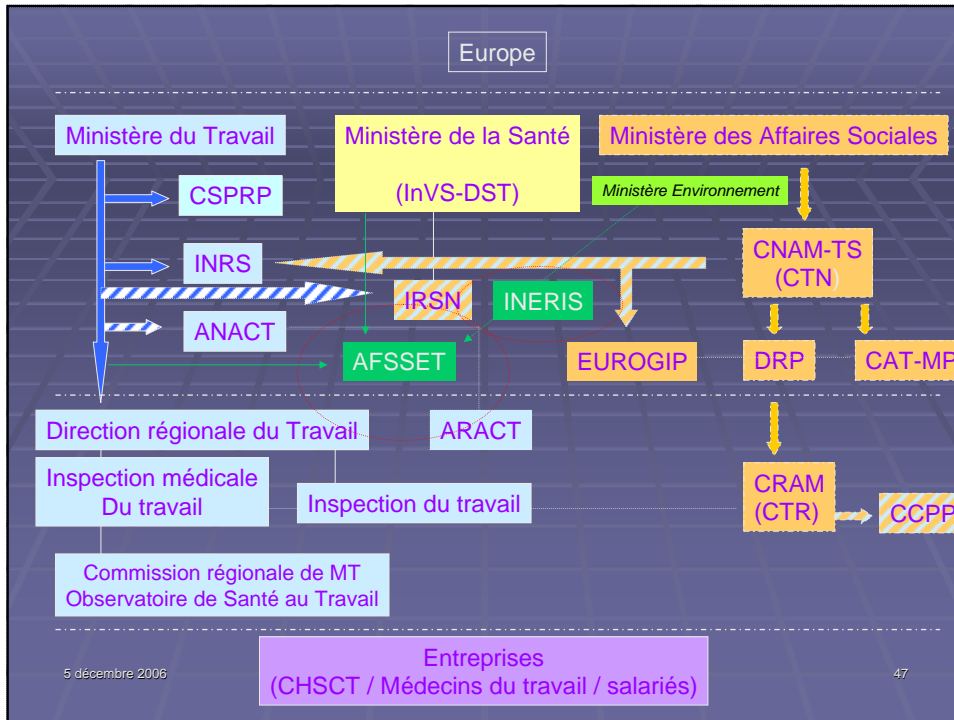


Ministère de la Santé

- Création de l'Institut de Veille Sanitaire
 - Département Santé Travail
 - Favoriser et réaliser les études épidémiologiques dans le domaine de la santé au travail
 - fraction attribuable aux cancérigènes professionnels pour les cancers
 - Registre national des mésothéliomes, régional des troubles musculo-squelettiques, etc

5 décembre 2006 46

JDV Besançon



Ministère de l'environnement

- Dirige (sous tutelle) l' INERIS
- Institut National de l'Environnement industriel et des RISques
 - Créé en 1990 (décret n°90 -1089 du 7 décembre 1990)
 - EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial)
 - 5 grands domaines d'intervention
 - Risques chroniques dont substances chimiques, CEM et agents biologiques
 - Risques accidentels : incendie/ explosion/ rejets toxiques/ foudre
 - Sécurité des équipements et des produits dont produits dangereux
 - Risques du sol et du sous sol
 - Conseil en management des risques et formation

5 décembre 2006

JDV Besançon

48

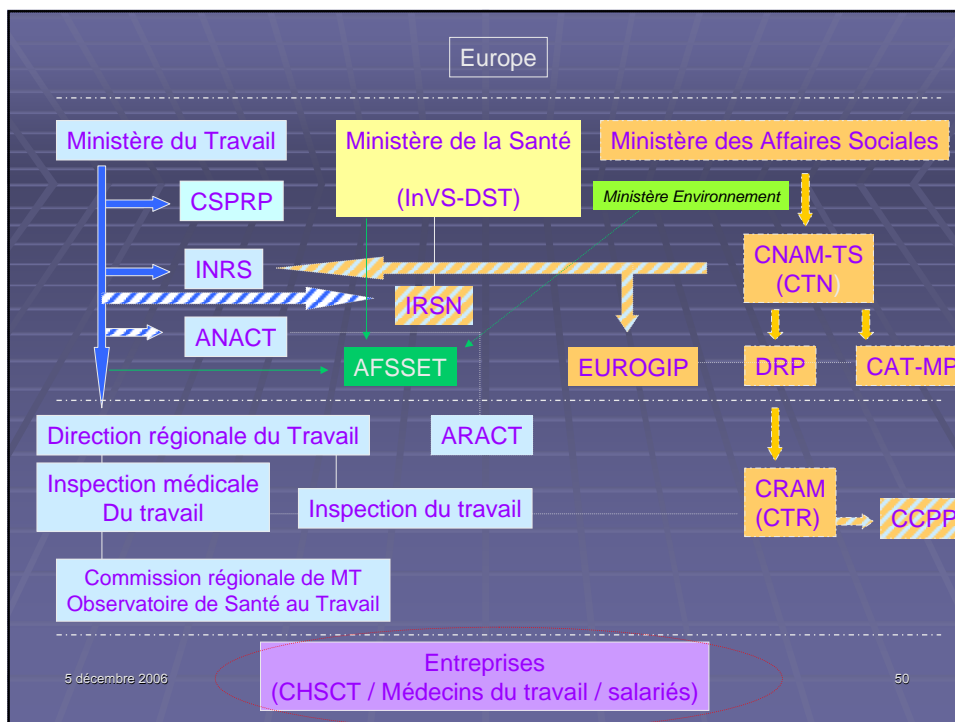
AFSSET

- Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail depuis 2005
- Auparavant AFFSE
- À l'exemple des autres risques (médicaments, alimentation,...)
- Tutelle:
 - Travail, Santé, Environnement
- Missions principales
 - Expertises indépendantes à la demande des institutions
 - Aide à l'évaluation du risque
 - Informations
- Exemple des VLEP : nouvelles normes (formaldehyde...)

5 décembre 2006

JDV Besançon

49



Conclusion

- Médecine du travail
 - Spécialité médicale
 - Toxicologie industrielle, aspects cliniques des pathologies professionnelles,...
 - Volet réglementaire
 - Santé au Travail / Santé Publique
 - Évaluation des risques professionnels
 - Expertise indépendante
 - Interconnexions
 - Société (état, employeurs, salariés, CE,...)
 - Disciplines (économie, ergonomie, communication,...)
 - Plan de Santé Travail / Publique
 - Objectifs

- Répond *in fine* à la définition de la Santé...